

**ARRETE N° SP.2023 – 28 du 28 mars 2023**

**PORANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2023**

Nous, **Vincent MILLAN**, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2023 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
MARTINEZ Luc	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>re</sup> classe

**Article 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 28 mars 2023

Le Président,



Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 28/03/2023

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY  
À L'ÉTAT PUR**

**ARRETE N° SP.2023 – 30 du 28 mars 2023**

**PORANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2023**

Nous, **Vincent MILLAN**, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

**Vu le Code Général de la Fonction Publique,**

**Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,**

**Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;**

**Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2023 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
GUILBAUD Catherine	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
MARIEN Sonia	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 28 mars 2023

Le Président,  
  
Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 28/03/2023

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY  
À L'ÉTAT PUR**

**ARRETE N° SP.2023 – 29 du 28 mars 2023**

**PORANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2023**

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

**ARRETE**

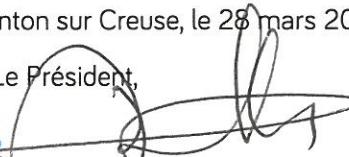
**Article 1<sup>er</sup>** : le tableau annuel d'avancement de grade de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2023 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
REYNAUD Vincent	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 28 mars 2023

  
Le Président,  
Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 28/03/2023

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY  
À L'ÉTAT PUR**

**ARRETE N° SP.2023 – 26 du 28 mars 2023**

**PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2023**

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le tableau annuel d'avancement de grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2023 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
RIVIERE Corine	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 28 mars 2023

Le Président,



Vincent MILLAN



Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 28/03/2023

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY  
À L'ÉTAT PUR**

**ARRETE N° SP.2023 – 27 du 28 mars 2023**

**PORANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE**

**D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2023**

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le tableau annuel d'avancement de grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2023 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
DESSOLIER Arnaud	Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 28 mars 2023

Le Président,



Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 28/03/2023

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY  
À L'ÉTAT PUR**